



J PERRAGUIN A 19/04/09, B 31/05/11, C 07/09/12, D 25/08/15

**Commission BMX**

**PROCES VERBAL DE CLASSEMENT D'UNE PISTE de BMX NIVEAU 2**

Nom du Club et adresse du siège: .....

Tél : ..... Fax : ..... Email : ..... @ .....

Nom du Président du Club : ..... Adresse : ..... Tél : .....

Lieu d'implantation de la piste : .....

- ✓ Date de la première visite : .....
- ✓ Date de la deuxième visite et/ou des modifications réalisées : .....
- ✓ Référence du rapport de visite (AA/MM/JJ N° CL N2...) : .....

**La piste de BMX référencée ci-dessus est considérée classée de niveau 2 (conformité réglementaire de la piste).**

*Cette piste peut recevoir (mettre une croix dans la case concernée) :*

- Une épreuve départementale (\*\*),**
- Une épreuve régionale (\*\*),**
- Une épreuve inter régionale (\*).**

*(\*) Pour les épreuves inter régionales (Challenge France Nord Ouest, Nord Est, Sud Est et Sud Ouest), le classement est impérativement effectué par le Responsable de l'Inter Région et, un Référent de Classement niveau 2 (RC2), ou un Référent Technique niveau 2 (RT2) ou un Référent Technique niveau 1 (RT1).*

*(\*\*) Pour les épreuves régionales et départementales, le classement peut être effectué par le Président de la CR BMX ou son représentant et, un Référent de Classement niveau 2 (RC2), ou un Référent Technique niveau 2 (RT2) ou un Référent Technique niveau 1 (RT1).*

	<b>Président du Club</b>	<b>Président de la CR ou son représentant</b> <small>(épreuves régionales et départementales)</small>	<b>Responsable de l'inter région</b> <small>(épreuves inter régionales)</small>
<b>Date</b>			
<b>Nom, prénom et Signature</b>			

Fait en 4 exemplaires ; l'original est conservé au siège du comité régional,

- 1 ex au Maire de la commune,
- 1 ex au Président du club,
- 1 ex au Comité départemental.